1910

ARMAND FALLIERES
(Président de 1906 à 1913)

PIE X
(Pontificat de 1903 à 1913)

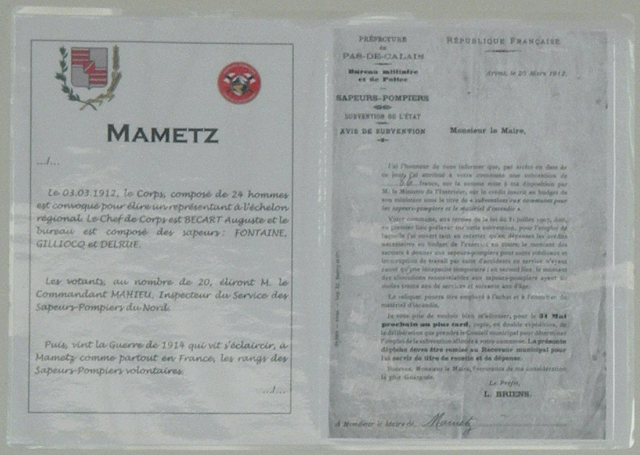

MAMETZ

...I...

Le 03.03.1912, le Corps, composé de 24 hommes est convoqué pour élire un représentant à l'échelon régional. Le Chef de Corps est BECART Auguste et le bureau est composé des sapeurs : FONTAINE, GILLIOCQ et DELRUE.

Les votants, au nombre de 20, élurent M. le Commandant MANIEU, Inspecteur du Service des Sapeurs-Pompiers du Nord.

Puis, vint la Guerre de 1914 qui vit s'éclaircir, à Mametz comme partout en France, les rangs des Sapeurs-Pompiers volontaires.

...I...

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
Bureau militaire et de l'police

SAPEURS-POMPIERS
SUBVENTION DE L'ETAT
AVIS DE SUBVENTION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arras, le 20 Mars 1912.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date du ce jour, j'ai attribué à votre commune une subvention de ... francs, sur la somme mise à ma disposition par M. le Ministre de l'Intérieur, sur le crédit inscrit au budget de son ministère sous le titre de « subventions aux communes pour les sapeurs-pompiers et le matériel d'incendie ».

Votre commune, aux termes de la loi du 5 juillet 1907, doit en prendre tout prélèvement sur cette subvention, pour l'emploi de laquelle j'ai savoir tout en insister qu'en dépenses les seuls dès nécessaires au budget de l'exercice en cours, le montant des secours à donner aux sapeurs-pompiers pour soins médicaux et incapacité de travail par suite d'accidents en service n'excèdent qu'une indemnité temporaire ; et seront tout le montant des allocations temporaires aux sapeurs-pompiers ayant atteint trente ans de services et soixante ans d'âge.

Le surplus pourra être employé à l'achat et à l'entretien du matériel d'incendie.

Je vous prie de vouloir bien m'adresser, pour le **31 Mai prochain au plus tard**, pièces, en double expédition, de la délibération que prendra le Conseil municipal pour déterminer l'emploi de la subvention allouée à votre commune. **La présente dépêche devra être remise au Receveur municipal pour l'ai secrit du titre de recette et de dépense.**

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet,
L. BRIENS.

A Monsieur le Maire de Mametz

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mametz, le 27 Juillet 1914

MAIRIE DE MAMETZ

Le Maire de la Commune de Mametz à Monsieur le Sous Préfet de St Omer

CANTON D'AIRE

OBJET

En raison de la démission du Lieutenant Commandant la Subdivision des Sapeurs pompiers de la Commune de Mametz, le Maire a l'honneur de présenter comme Successeur à M. Lieutenant Ferdinand Dimpmmnère Mr Delomère Fernand employé de commerce.

Le Maire de Mametz

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-OMER

Saint-Omer, le 11 Août 1914

Le Sous-Préfet de St Omer
à Monsieur le Maire de Mametz

Pour suite à donner, le procès-verbal de l'élection de M. Delomère Fernand comme sous-lieutenant de la subdivision des Sapeurs-pompiers de Mametz.

Un Officier de sapeurs-pompiers peut, en cas d'urgence, être appelé à toute heure du jour et prendre le commandement de la subdivision. Cela serait impossible à M. Delomère, qui est employé dans une maison de commerce à Aire.

Je ne puis donc proposer une candidature.

P. Le Sous-Préfet
Le Conseiller Délégué

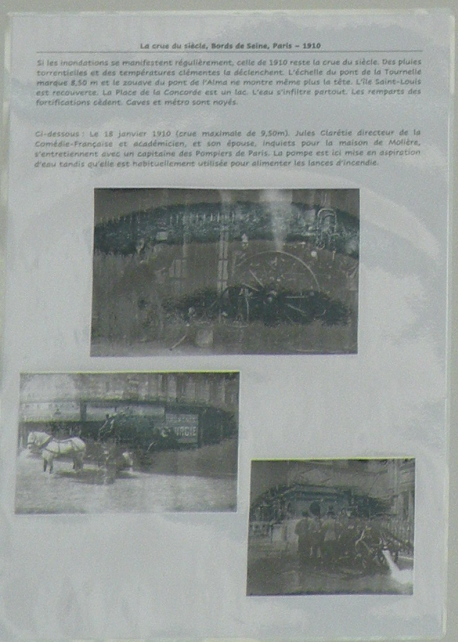

La crue du siècle, Bords de Seine, Paris – 1910

Si les inondations se manifestent régulièrement, celle de 1910 reste la crue du siècle. Des pluies torrentielles et des températures clémentes la déclenchent. L'échelle du pont de la Tournelle marque 8,50 m et le zouave du pont de l'Alma ne montre même plus la tête. L'île Saint-Louis est recouverte. La Place de la Concorde est un lac. L'eau s'infiltre partout. Les remparts des fortifications cédant. Caves et métro sont noyés.

Ci-dessous : Le 18 janvier 1910 (crue maximale de 9,50m). Jules Clarétie directeur de la Comédie-Française et académicien, et son épouse, inquiets pour la maison de Molière, s'entretiennent avec un capitaine des Pompiers de Paris. La pompe est ici mise en aspiration d'eau tandis qu'elle est habituellement utilisée pour alimenter les lances d'incendie.

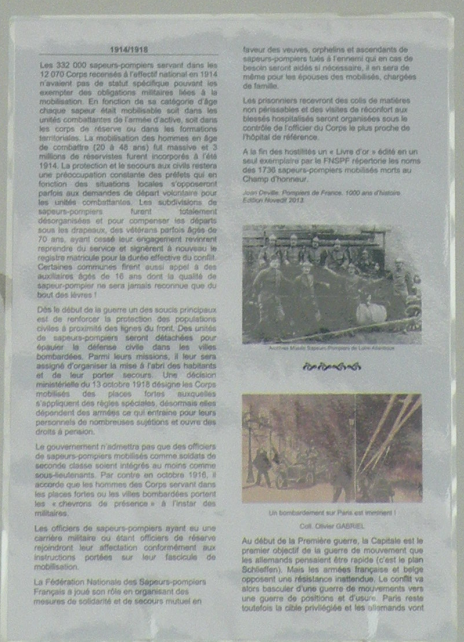

1914/1918

Les 332 000 sapeurs-pompiers servant dans les 12 070 Corps recensés à l'effectif national en 1914 n'avaient pas de statut spécifique pouvant les exempter des obligations militaires liées à la mobilisation. En fonction de sa catégorie d'âge chaque sapeur était mobilisable soit dans les unités combattantes de l'armée d'active, soit dans les corps de réserve ou dans les formations territoriales. La mobilisation des hommes en âge de combattre (20 à 48 ans) fut massive et 3 millions de réservistes furent incorporés à l'été 1914. La protection et le secours aux civils restera une préoccupation constante des préfets qui en fonction des situations locales s'opposeront parfois aux demandes de départ volontaire pour les unités combattantes. Les subdivisions de sapeurs-pompiers furent totalement désorganisées et pour compenser les départs sous les drapeaux, des vétérans parfois âgés de 70 ans, ayant cessé leur engagement revinrent reprendre du service et signèrent à nouveau le registre matricule pour la durée effective du conflit. Certaines communes firent aussi appel à des auxiliaires âgés de 16 ans dont la qualité de sapeur-pompier ne sera jamais reconnue que du bout des lèvres !

Dès le début de la guerre un des soucis principaux est de renforcer la protection des populations civiles à proximité des lignes du front. Des unités de sapeurs-pompiers seront détachées pour épauler la défense civile dans les villes bombardées. Parmi leurs missions, il leur sera assigné d'organiser la mise à l'abri des habitants et de leur porter secours. Une décision ministérielle du 13 octobre 1918 désigne les Corps mobilisés des places fortes auxquelles s'appliquent des règles spéciales, désormais elles dépendent des armées ce qui entraîne pour leurs personnels de nombreuses sujétions et ouvre des droits à pension.

Le gouvernement n'admettra pas que des officiers de sapeurs-pompiers mobilisés comme soldats de seconde classe soient intégrés au moins comme sous-lieutenants. Par contre en octobre 1916, il accorde que les hommes des Corps servant dans les places fortes ou les villes bombardées portent les « chevrons de présence » à l'instar des militaires.

Les officiers de sapeurs-pompiers ayant eu une carrière militaire ou étant officiers de réserve rejoindront leur affectation conformément aux instructions portées sur leur fascicule de mobilisation.

La Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers Français a joué son rôle en organisant des mesures de solidarité et de secours mutuel en faveur des veuves, orphelins et ascendants de sapeurs-pompiers tués à l'ennemi qui en cas de besoin seront aidés si nécessaire, il en sera de même pour les épouses des mobilisés, chargées de famille.

Les prisonniers recevront des colis de matières non périssables et des visites de réconfort aux blessés hospitalisés seront organisées sous le contrôle de l'officier du Corps le plus proche de l'hôpital de référence.

A la fin des hostilités un « Livre d'or » édité en un seul exemplaire par le FNSPF répertorie les noms des 1736 sapeurs-pompiers mobilisés morts au Champ d'honneur.

Jean Deville, Pompiers de France, 1000 ans d'histoire. Edition Nivedit 2012.

Archives Musée Sapeurs-Pompiers de Lons-Abbaye

Un bombardement sur Paris est imminent !
Coll. Olivier GABRIEL

Au début de la Première guerre, la Capitale est le premier objectif de la guerre de mouvement que les allemands pensaient être rapide (c'est le plan Schlieffen). Mais les armées française et belge opposent une résistance inattendue. Le conflit va alors basculer d'une guerre de mouvements vers une guerre de positions et d'usure. Paris reste toutefois la cible privilégiée et les allemands vont opter pour une stratégie de bombardements de la ville. L'objectif consiste à détruire les voies de circulation mais surtout de saper le moral des parisiens en les terrorisant. Le premier bombardement a lieu en mars 1915.

Plus de 7000 projectiles atteignent Paris durant le conflit, largués par des Taubes (avions monoplans biplaces), des Gothas (bombardiers biplans) ou des Zeppelins (aérostats de type dirigeable rigide). Il faudra déplorer plus de 260 tués parmi les parisiens.

Les sapeurs-pompiers de Paris sont évidemment largement sollicités par des demandes de secours et d'assistance mais les autorités leur confient aussi une mission particulière : anticiper les attaques aériennes et donner l'alerte. Il y aura près de 70 alertes de raids aériens à Paris durant le conflit.

Le premier niveau d'alerte consistait à supprimer l'éclairage public pour ne pas faciliter l'identification des cibles et les largages des aéronefs. En effet les attaques se faisaient de nuit car les appareils allemands étaient plus faciles à atteindre en journée par les tirs de l'artillerie anti-aérienne. Des projecteurs montés sur des camions illuminaient alors le ciel de Paris pour guider les tirs. Des sapeurs-pompiers de Paris conduiront quelques-uns de ces engins, d'autres seront affectés aux batteries anti-aériennes.

Le second niveau d'alerte consistait à faire parcourir les rues de Paris par des véhicules de sapeurs-pompiers (des premiers secours ou des fourgons-pompes) actionnant leur klaxon. L'équipage était composé d'un conducteur, d'un sergent et d'un clairon. Le klaxon était actionné six fois puis une fois longuement suivi par une sonnerie réglementaire : le garde-à-vous joué au clairon, habituellement utilisé pendant des cérémonies militaires pour commander la mise au garde-à-vous. La fin d'alerte était de la même façon annoncée par une sonnerie réglementaire : la berloque, jouée habituellement pour donner le signal de rompre les rangs.

L'aviation s'améliorant durant le conflit, ce mode d'alerte est ensuite remplacé par des sirènes électriques fixes positionnées en différents points de Paris.

Durant le conflit des détachements de sapeurs-pompiers de Paris vont renforcer les sapeurs-pompiers municipaux des villes de banlieues où se trouvaient des sites militaires ou des usines travaillant pour la Défense nationale.

En 1917 les pompiers de Paris ont éteint plus de mille huit cent feux et répondu à plus de huit mille demandes de secours !

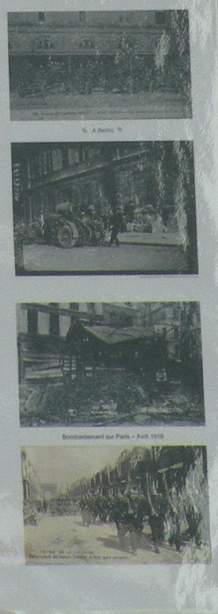

© A.Bernez ©

Bombardement sur Paris – Avril 1918

À la même époque...

▶ 1909 : Louis BLÉRIOT traverse la Manche en aéroplane.

▶ 1908 : un mammouth découvert à Arques.

▶ Paris submergé durant 2 mois : la crue de la Seine atteint 8,62 mètres.

▶ 1912 : Naufrage du Titanic.

▶ La France s'aligne sur l'heure du méridien de Greenwich et abandonne le méridien de Paris.

▶ Création des éclaireurs de France, association de scoutisme française.

▶ 1910 : Invention des lampes au Néon.

▶ Marie CURIE reçoit le prix Nobel de chimie pour sa découverte du radium et du polonium.